

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 3 février 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-13**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 3 février 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 24 janvier 2025.

Point de l'ordre du jour :

7.5. Autorisation pour un échange de parcelles sur le site de Lesseps

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

La Société d'Équipement de Touraine (SET), aménageur du quartier des Deux Lions, a réalisé un travail de recensement du foncier lui appartenant et a constaté des anomalies impactant le site Lesseps de l'université.

En effet, il apparaît (voir plan joint) :

- que la SET a implanté deux coffrets d'installations techniques liés au fonctionnement du tramway sur le domaine public de l'université de Tours (parcelle cadastrée HL 325), sans recueillir au préalable son autorisation (superficie : 3 mètres carrés) ;

- que l'angle du bâtiment Lesseps de l'université de Tours empiète sur le domaine de la SET (parcelle cadastrée HL 481, pour une superficie de 1 mètre carré). Cet empiètement n'a fait l'objet d'aucune autorisation préalable de l'autorité propriétaire de la parcelle HL 481 au moment de la construction.

Afin de régulariser la situation, il a été convenu avec la SET de procéder à un échange de foncier.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du déclassement de la partie de la parcelle HL 325 servant d'emprise aux deux coffrets (3 m²) ;
- approbation de la cession à la SET de la partie de la parcelle HL 325 servant d'emprise aux deux coffrets (3 m²) ;
- approbation de l'acquisition par l'université de la partie de la parcelle HL 481 (1 m²) siège de l'emprise de la partie du bâtiment de la MSH qui empiète sur le domaine de la SET.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 33
Membres présents : 27	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	Votes exprimés : 33
Total des membres présents et représentés : 33	Majorité requise : 17
	Pour : 33
	Contre : 0

Pièce jointe :

- plan des parcelles objets de l'échange.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Philippe Roingear

TOURS (37) - 2 LIONS
PROJET DE RÉTROCESSION

Propriété de la S.E.T. et de l'Université de Tours

- LEGENDE**
- Partie rétrocedée par la S.E.T. à l'Université de Tours - S=1m²
 - Partie rétrocedée par l'Université de Tours à la S.E.T. - S=3m²
 - Limite de propriété
 - Limite de division



